



Plan national d'attribution des fréquences

Arrêté du 3 Décembre.2021

*Le Conseil fédéral suisse
décide:*

Le Plan national d'attribution des fréquences¹ du 29 octobre 2021 est approuvé et entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

3 décembre 2021

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Guy Parmelin
Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

¹ Le Plan national d'attribution des fréquences est publié sous la forme d'un renvoi (rapport entre l'art. 5 al. 1 et l'art. 13 al. 3 LPubl, RS **170.512**). Il peut être demandé à l'Office fédéral de la communication, Concessions et gestion des fréquences, Case postale, Rue de l'Avenir 44, 2501 Bienne; il figure également à l'adresse internet suivante: www.bakom.admin.ch > Fréquences et antennes > Plan national d'attribution des fréquences.

